

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 AVRIL 2011**

### **N° 3 - 92 / 2011 : KIT DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL – TARIF DE CESSION**

Pilote : Gestion des déchets

Autres services concernés : Finances et Budget  
Communication

#### **Monsieur Jacques LASSERRE, rapporteur,**

Dans le cadre d'une politique de prévention des déchets à la source, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois met depuis 2007 à disposition des administrés un kit de compostage afin de capter les déchets fermentescibles (déchets de jardin et déchets alimentaires) et réduire ainsi la production de déchets à la source. Ces pratiques font partie des mesures préconisées dans le cadre global des politiques de prévention des déchets.

Cette sensibilisation et cette promotion du compostage individuel, via une aide à l'acquisition d'outils adaptés, est reconduite une nouvelle fois en 2011.

Le kit de compostage fourni comprend un silo de compostage de 400l ou 640l (en fonction de la taille du jardin) et un bio-seau de 10 l. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a acquis ces Kits au prix moyen de 72 € l'unité.

Il est demandé au conseil de communauté d'approuver la mise à disposition des kits de compostage individuel (silo + bio-seau) moyennant la somme forfaitaire de **18 € pour le modèle 400 litres** et **25 € pour le modèle 640 litres**.

Le bio-seau de cuisine pourra être acquis séparément au prix unitaire de 2 €.

#### **Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU les avis de la commission environnement du 10 février 2011.

VU l'avis du bureau communautaire du 19 avril 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

↪ **APPROUVE** la mise à la disposition des foyers demandeurs du kit de compostage individuel (silo + bio-seau) moyennant la somme forfaitaire de 18 € (dix huit euros) pour le modèle 400 litres et de 25 € (vingt cinq euros) pour le modèle 640 litres ; le bio-seau pouvant être acquis séparément au prix unitaire de 2 €.

Pour extrait conforme,  
Fait le 26 Avril 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE